

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/59

Service Chef de file :

Service de protection maternelle et infantile

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département met en œuvre des missions de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille. Le présent rapport a pour objet le vote des crédits en matière de protection maternelle et infantile.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions		
Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	2 186 500,00
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne	1 413 029,86
	TOTAL	3 599 529,86

4111 – Modes de garde petite enfance

Les crédits d'investissement (1 413 029,86 €) permettent le financement d'opérations de création et de restructuration d'établissements d'accueil du jeune enfant, notamment celles inscrites aux contrats de territoire.

Les crédits de fonctionnement (322 000 €) correspondent essentiellement à la formation obligatoire des assistants maternels réalisée par un prestataire externe (290 000 €) et l'indemnisation des parents employeurs durant cette formation.

4112 – Interventions préventives pour les jeunes enfants

Ce mode d'action comprend tout ce qui se rapporte à l'offre de soins de Protection Maternelle et Infantile à savoir la rémunération des médecins vacataires, les frais d'analyses biologiques, les frais d'interprétariat et l'achat de médicaments. Les crédits alloués sont augmentés pour l'achat de vaccins (430 000 €). La mise en œuvre de la convention relative aux consultations prénatales de PMI aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg produira ses effets en année pleine en 2015 (30 000 €).

Ce mode d'action comprend également le financement obligatoire des cinq centres d'action médico-sociale précoce de Schiltigheim, Haguenau, Châtenois, Ingwiller et Saverne (780 000 €) et, les subventions associatives en lien avec les missions du service.

4114 – Centres de planification

7 centres de planification ont conclu une convention avec le Département pour assurer l'accès à la contraception, à l'interruption volontaire de grossesse et le dépistage anonyme et gratuit des infections sexuellement transmissibles, pour les mineurs et les majeurs sans couverture sociale. Les frais de fonctionnement correspondent à la prise en charge des frais de personnel des consultations et des interventions en milieu scolaire, la fourniture des médicaments contraceptifs et les frais d'analyses afférents.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :		
Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4111	Modes de garde petite enfance	1 735 029,86
4112	Interventions préventives pour les jeunes enfants	1 389 500,00
4114	Centre de Planification	475 000,00
	TOTAL	3 599 529,86

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 411 - Protection maternelle et infantile.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY